

## Adapter le rail aux exigences d'aujourd'hui

### Première étape : La concertation avec les usagers de la région

Le Conseil et le Parlement européen ont signé un accord, le 19 avril, sur le quatrième plan ferroviaire, celui qui doit permettre l'ouverture à la concurrence dans le transport ferroviaire des voyageurs. Deux cas étapes dans le temps : les grandes lignes nationales (TGV) ouvertes dès 2020 - Les lignes TER et TET au plus tard en 2023 avec pour ces dernières des dérogations possible pour permettre aux régions de choisir l'attribution directe et renoncer à la concurrence.

### En région : Les états généraux du rail

Dans le même temps Carole Delga présidente de région lançait les Etats généraux du rail et de l'intermodalité à Capdenac-Gare (12), ce jeudi 21 avril.

Ville emblématique de l'aventure des chemins de fer du XIXème siècle, haut lieu du syndicalisme des cheminots, Capdenac-Gare est aussi cette étoile ferroviaire qui a permis de relier les grands centres industriels, Toulouse, Cahors, Brive ou encore Rodez. Elle concentre également les investissements les plus importants, 190 millions d'euros, du Plan Rail porté ces dernières années par la Région, pour un renouvellement de plus de 210 km de lignes. Capdenac-Gare était donc le symbole tout désigné pour lancer ces états généraux du rail en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées.

Ces dix dernières années, le nombre de voyageurs de TER a plus que doublé en Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, 44 pôles d'échanges ont été créés et près de 600 km de lignes ferroviaires ont été renouvelés, représentant au total près de 2 milliards d'euros investis.

Trente cinq réunions publiques dans les préfectures et sous-préfectures suivront dans les trois mois à venir. L'objectif déclaré de cette opération vise à toucher et écouter un maximum d'usagers ou usagers potentiels pour construire une nouvelle page de l'équipement et de l'aménagement de la région.

En parallèle à ces réunions, des questionnaires seront mis à disposition dans les gares, les trains, dans le journal de la Région et sur le site internet de la Région. Une restitution de l'ensemble des travaux sera présentée à l'automne. L'Assemblée régionale devrait engager par la suite les politiques ferroviaires et intermodales pour les 20 ans à venir, avec comme priorité le renouvellement de la convention d'exploitation TER Région/SNCF qui doit prendre effet le 1er janvier 2017.